



Thierry GROSJEAN – président – contact@capen71.org

Le 7 novembre 2016

Objet : projet d'arrêté ministériel relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation de pesticides

Monsieur le Préfet,

Au moment où un nouvel arrêté encadrant la mise sur le marché et l'utilisation des pesticides est en préparation, notre association tient à attirer votre attention sur l'impérieuse nécessité d'améliorer encore et toujours l'encadrement réglementaire de l'usage des pesticides. Car il faut malheureusement constater que, malgré quelques efforts, la consommation de pesticides continue d'augmenter en France.

Pourtant, leurs impacts négatifs sur l'environnement (pollutions des eaux, pertes en biodiversité, appauvrissement des sols, etc.) sont aujourd'hui avérés. Les pesticides imprègnent tous les milieux naturels avec 92% des cours d'eau pollués avec, dans des régions d'usage intensif, des impacts indiscutables sur la qualité de l'air et la santé publique (1).

Dans ce dernier domaine, l'expertise collective de l'Inserm, publiée en 2013, a mis en évidence une association entre les expositions aux pesticides et certaines pathologies chroniques, notamment certains cancers, certaines maladies neurologiques (maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer, troubles cognitifs...) et certains troubles de la reproduction et du développement. Dans son récent rapport sur les expositions professionnelles, l'ANSES recommande clairement la réduction du recours aux pesticides ainsi que le renforcement des mesures de prévention. L'enjeu sanitaire est donc également important pour les agriculteurs eux-mêmes.

Il devient impératif de réduire l'exposition des populations à ces produits. Les Français y sont d'ailleurs de plus en plus attentifs, comme l'a montré le retentissement du dernier reportage de Cash Investigation sur le sujet. Nous y sommes exposés via notre alimentation, mais l'épandage de ces produits est aussi un moment à haut risque de contamination pour les riverains.

Nous nous joignons à des centaines d'associations pour demander que les épandages de produits chimiques de synthèse soient notamment encadrés par les dispositions suivantes (qui figuraient d'ailleurs dans votre dernier arrêté concernant la Saône & Loire) et surtout par le respect des lois actuelles :

- interdiction de pulvériser des produits à moins 10 mètres des zones adjacentes, qu'il s'agisse de lieux habités ou de zones naturelles (cours d'eau, points d'eau, forêts ...) ou cultivées
- en arboriculture, où la pulvérisation se fait en hauteur avec une dispersion beaucoup plus large, interdiction de pulvériser des produits à moins de 50 mètres des lieux d'habitation
- ne pas traiter par vent de plus de 20 km/h

Il est également important, par souci de clarté, de ne pas revenir sur la notion de cours d'eau issue de la loi biodiversité tout juste adoptée.



Concernant notre département de S&L, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La Charte départementale des bonnes pratiques agricoles et viticoles, non contraignante, ne nous parait pouvoir faire évoluer qu'une minorité d'utilisateurs de pesticides, souvent déjà convaincus : sur le terrain, nous constatons l'addiction aux pesticides et le non-respect des lois qui inquiètent de plus en plus de riverains. Lesquels d'ailleurs n'ont pas été associés à cette Charte.
- Lors d'une action de sensibilisation menée par une association à ST GENGOUX, le 18 octobre, notamment pour faire signer une pétition protégeant la voie verte des épandages, les militants ont été victimes de voies de fait et violences de la part d'un commando de viticulteurs.
- Nous souhaitons pouvoir disposer de données épidémiologiques précises – à superposer aux localités les plus exposées-, dont les résultats seraient présentés au cours d'une réunion commune et pourraient s'intégrer à l'élaboration du plan santé & environnement.

Monsieur le Préfet, nous comptons sur votre mobilisation auprès des décideurs pour que cet arrêté en cours de préparation ne soit pas l'occasion d'une régression dans la protection des populations, notamment les plus exposées. Cela serait incompréhensible pour les citoyens et surtout pour les victimes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, ma considération respectueuse,

(1) www.phyto-victimes.fr/

Pour la CAPEN, le président,
T.GROSJEAN

Copie à Mesdames et Messieurs les parlementaires de Saône & Loire